



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

## **APPEL A CANDIDATURES**

RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE TECHNIQUE POUR LE GROUPEMENT DES EXPORTATEURS D'HUILES ESSENTIELLES, EXTRAITS ET OLEORESINES DE MADAGASCAR (GEHEM)

*Crédit IDA 78730*

*AMI N° C-487-PIC3/2026*

*Date de lancement : 23 Janvier 2026*

---

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultation en objet.
2. L'objectif principal du Responsable Technique est de coordonner les aspects techniques et juridiques du secteur des huiles essentielles pour contribuer à son développement durable. Ses missions consistent à (i) Garantir le respect des normes nationales et internationales par les membres du GEHEM ; (ii) Améliorer le cadre réglementaire en collaboration avec les autorités nationales ; (iii) Fournir une assistance technique et promouvoir l'innovation auprès des entreprises membres ; (iv) Coordonner des projets majeurs, tels que la création d'un laboratoire de recherches et d'analyses.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site [www.pic.mg](http://www.pic.mg).
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 6ème édition (février 2025). Les trois (03) candidats jugés pertinents, après évaluation des dossiers, seront invités pour un entretien.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le consultant recherché doit répondre aux qualifications suivantes :
  - Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bacc+4 au moins en agronomie, sciences ou dans un domaine apparenté ;
  - Avoir au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine des exportations et/ou des transformations de produits agricoles, notamment des filières huiles essentielles ;
  - Disposer d'une connaissance approfondie du cadre réglementaire et des lois en vigueur pour l'exportation d'huiles essentielles, extraits et oléorésines à Madagascar ;

Sont considérés comme atouts :

- Expérience de travail avec des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et des partenaires de développement ;
- Avoir la capacité de travailler de manière autonome, de gérer les priorités et de respecter les délais ;

- Démontrer une grande aisance à l'oral et à l'écrit en français et en malgache ;
  - Posséder d'excellentes compétences en communication, négociation, plaidoyer et représentation auprès des parties prenantes.
7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **05 Février 2026** à minuit à l'adresse : [procurement@pic.mg](mailto:procurement@pic.mg).
8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI N° C-487-PIC3-2025-Responsable Technique GEHEM ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 23 Janvier 2026  
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance